



Conditions techniques générales | 11100

Conditions de réalisation

Le montage des faux-planchers Lenzlinger est réalisé conformément aux conditions générales pour les travaux de construction, selon la norme SIA 118, et aux conditions et prescriptions de mesure SIA pour les travaux de menuiserie selon la norme 241, les travaux de revêtement du sol selon la norme 253 et les constructions métalliques selon la norme 240.

Plan de construction et schéma de montage

La commande de matériaux et le montage reposent sur des plans de construction valides.

Dates de livraison et de montage

La date de montage doit être indiquée par écrit dans la commande. Si le preneur d'ordre doit reporter le montage à une date ultérieure, il doit nous en informer par écrit, au plus tard 2 semaines avant la date initiale.

Déchargement, transport et entreposage

Sauf indication contraire, nous nous chargeons du déchargement et de la mise en place du matériel. Pour cela, un accès pour camion, une surface de déchargement et un dispositif de transport vertical gratuit doivent être disponibles. Il est également indispensable de pouvoir accéder librement aux locaux avec un transpalette.

Les matériaux doivent pouvoir être entreposés tout en étant protégés contre les influences météorologiques, les fortes variations d'humidité de l'air et de température, et contre le vol.

Exigences concernant le local de montage

Le local prévu pour l'installation du faux-plancher de Lenzlinger doit être préalablement débarrassé de tout matériel et de tout échafaudage. Pendant le montage, aucun autre travail ne doit avoir lieu dans les mêmes locaux (temps de pose de 12 heures, à 15°C, pour la colle des supports). La dalle brute doit être propre, nettoyée (balayée), sèche (protégée contre les intempéries) et résistante à la pression. Pour le collage des vérins et le scellage du sol, la surface de sol brute doit

être exempte de traces de ciment, de mortier ou de plâtre. Le donneur d'ordre doit signaler tout écart à temps avant le début du montage.

La pièce doit comporter une humidité de l'air relative de 40 à 65% et les variations de température pendant le montage ne doivent pas dépasser +/- 5°C.

Le collage des supports requiert une température ambiante minimale de 15°C.

Le courant nécessaire pour les appareils de montage et l'éclairage doit être mis à disposition sur place.

Modifications

Toute modification et tout travail ultérieur sont effectués en régie en fonction du résultat.

Enlèvement

L'encrassement, l'endommagement et la manipulation inappropriée du faux-plancher Lenzlinger après la fin du montage ne peuvent pas nous être imputés.

Un protocole d'enlèvement est établi par le chef de montage immédiatement après la fin des travaux de montage. Ce protocole doit être signé par le chef de chantier et le représentant agréé du client. A partir de cet instant, la responsabilité est engagée du côté du donneur d'ordre.

Remarque: dans le cas d'une construction nouvelle, il faut veiller à ce que les locaux inutilisés soient également aérés régulièrement. De plus, nous recommandons d'ouvrir le faux-plancher à plusieurs endroits afin de laisser s'échapper l'humidité liée à la construction.

Revêtements et mobilier de bureau

Pour des raisons de sécurité et pour éviter l'endommagement des revêtements causé par le mobilier de bureau ou les chaises de bureau, le principe suivant est applicable:

revêtement souple = roulettes dures
revêtement dur = roulettes souples

Veillez également consulter les fiches n° 10200 «Nettoyage et entretien» et n° 10100 «Mode d'emploi».